



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 05 AU 11 JUIN 2010

N° 111

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 10
INTERNATIONAL	11
A SAVOIR	12

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

6^{ème} Forum panafricain sur la modernisation des services publics et des institutions de l'Etat : bilan et perspectives

La 6^{ème} édition du forum panafricain sur la modernisation des services publics et des institutions de l'Etat a été organisée les 7 et 8 juin à Rabat, par le ministère de la modernisation des secteurs publics, en collaboration avec le Centre africain de formation et de recherches administratives pour le développement (CAFRAD). Cette rencontre a été l'occasion de débattre des principales réformes administratives et institutionnelles entreprises ou à entreprendre par les pays africains en vue de promouvoir la bonne gouvernance dans l'administration publique.

05-06/06/2010



Services publics : le 6^e Forum panafricain conclue à Rabat

Le ministère de la modernisation des secteurs publics organise, les 7 et 8 juin à Rabat, en coopération avec le Centre africain de formation et de recherches administratives pour le développement (CAFRAD), le 6^{ème} Forum panafricain sur la modernisation des services publics et des institutions de l'Etat sur le thème «bilan et perspectives des réformes administratives et institution-

nelles en Afrique». (...) Les pays africains ont aujourd'hui plus que jamais besoin de se pencher sur une évaluation de leurs politiques en matière de réformes administratives et institutionnelles. Lourdeur, corruption, mauvaise gestion et gouvernance défailante sont autant de maux qui compromettent l'essor d'un continent qui pourtant a toute les chances de rebondir...

09/06/2010



La bonne gouvernance est tributaire de la mise en place des institutions nécessaires

La bonne gouvernance est tributaire de la mise en place des institutions nécessaires et de la maîtrise des mécanismes de leur fonctionnement, a souligné le ministre chargé de la modernisation des secteurs publics, M. Mohamed Saad Alami. Il n'est pas possible d'assurer la bonne gouvernance sans l'appui et la participation active des citoyens dans le processus de réforme et de changement, a indiqué M. Alami à l'ouverture, lundi 7 juin à Rabat, du 6^{ème} forum panafricain des services publics et des institutions de l'Etat. Il a souligné en outre que l'évaluation du bilan des réformes administratives et

institutionnelles en Afrique constitue une revendication de l'Afrique et de ses sociétés qui aspirent à un développement global et durable, basé sur une bonne gestion. Dans ce sens, il a ajouté qu'il est impossible d'envisager une bonne gestion de la chose publique sans une modernisation efficace de l'administration. Pour sa part, le directeur général du CAFRAD, M. Simon Mamosi Lelo, a indiqué que cette rencontre constitue une occasion pour la mise en place d'une feuille de route à travers une réflexion sur les réalisations des politiques de réforme de la fonction publique dans les différents pays africains.

05-06/06/2010

 Cession des terres du domaine privé de l'Etat

L'hebdomadaire « Maghrib Al Yaoum » a publié un dossier spécial consacré à la question des cessions de terres du domaine privé de l'Etat. Malgré l'échec de ce processus, entamé en 2006, le ministre de

l'Agriculture, Aziz Akhenouch, poursuit la liquidation des terres agricoles de Sodea-Sogeta, dans des conditions qui, au lieu d'enrichir la trésorerie de l'Etat ne font qu'appauvrir son patrimoine foncier.

 Azilal : Condamnation d'un président de commune à trois mois de prison ferme pour escroquerie

Le tribunal de première instance d'Azilal a condamné Abdellah Aallam, président de la commune de Tabia, à 3 mois de prison ferme et une amende de 2000 DH pour escroquerie. Le prévenu avait exigé 10.000 DH d'un citoyen contre la promesse d'embaucher

son fils en qualité de conducteur d'ambulance. Mais le président de la commune n'a pas tenu sa promesse et a refusé de rendre l'argent et les documents fournis par le citoyen qui a décidé de porter plainte auprès du procureur du roi.

 Plus d'un milliard et demi détourné chaque année par des responsables et des élus du budget du marché de gros

Selon des informations provenant du marché de gros de fruits et légumes de Casablanca, près d'un milliard et demi de centimes sont détournés chaque année, et ne sont pas versées dans le budget du conseil de

la ville. Des sources syndicales confirment que les détournements de fonds au marché de gros continuent malgré les enquêtes et les procès en cours.

 Audition par le juge d'instruction de Salé de hauts responsables de la direction des domaines de l'Etat

Le procureur général du roi à la Cour d'appel de Rabat a envoyé devant le juge d'instruction de Salé, un réseau de 26 accusés poursuivis pour falsification et irrégularités dans le processus de vente des terrains domaniaux de l'Etat. Le juge d'instruction a convoqué de

hauts responsables de la direction des domaines de l'Etat pour les interroger sur les terrains et les biens immeubles détournés par les membres du réseau pour les faire immatriculer au nom de personnes influentes.

07/06/2010

 Cour des comptes : le nouveau directeur général de la Marocaine des jeux et des sports joue la carte de la transparence

Le nouveau DG de la Marocaine des jeux et des sports (MDJS), Younes El Mechrafi, n'a pas attendu le rapport de la Cour des comptes pour jouer la carte de la transparence. Dès sa prise de fonction, il avait lancé un appel d'offres ouvert pour l'audit de l'entreprise, associant le ministère des finances et un administrateur re-

présentant la tutelle. A l'issue de cet appel d'offres, deux cabinets sont retenus par la MJDS. L'audit financier de l'entreprise revient à KPMG. Le cabinet Eurogroup s'occupera des audits opérationnel et organisationnel.

07/06/2010



Poursuivis pour faux et usage de faux, deux fonctionnaires de la municipalité de Meknès sont incarcérés

Un fonctionnaire du service de l'urbanisme à la municipalité de Meknès et un agent de service au guichet unique de l'annexe Al Ismailia, ont été arrêtés dans le cadre d'une enquête sur la falsification de cachets officiels concernant l'urbanisme. Ils ont été inculpés par le juge d'instruction de la cour d'appel de Meknès, pour contrefaçon de cachets, faux et usages de faux et placés en détention préventive. L'affaire a éclaté à la suite de la visite d'une commission de l'Inspection générale de

l'administration territoriale (IGAT) visant à contrôler l'augmentation de l'habitat non réglementaire dans la cité ismailienne. La commission a pu constater, de visu, un scandale urbanistique sans précédent dans le quartier « Al Inara », où 3 hectares, soit quelques 300 lots non réglementaires ne possédant aucun document d'urbanisme, sont cédés par des personnes connues à une frange de la population dans le besoin, moyennant des sommes conséquentes.



Arrestation d'un militaire impliqué dans un réseau de vente de carburants

L'enquête sur un militaire de la marine royale, arrêté récemment à la suite d'un vol dans la station de stockage de carburant de la base navale de l'ancienne médina à Casablanca, pourrait révéler l'existence dans cette base d'un réseau spécialisé dans le vol de carburant. Ce réseau serait composé de plusieurs soldats et

officiers opérant depuis longtemps dans la vente de carburant et d'huiles de moteurs dans cette base militaire. Selon des sources bien informées, un avis de recherche a été lancé contre un autre soldat de la base navale, accusé de vol d'essence et de carburants pour les revendre à un réparateur de motocyclettes de la médina.



Le parti de la justice et du développement dénonce la « corruption structurelle » au Maroc

Lors d'une rencontre à Beni Mellal, dimanche 6 juin, Abdellah Baha, adjoint au secrétaire général du parti de la justice et du développement (PJD), a affirmé que la « corruption structurelle » constitue un problème majeur dans la gestion des affaires publiques au Maroc. « La lutte pour le pouvoir a disparu, mais la corruption

est présente sous toutes ses formes : corruption des lobbies, réseaux spécialisés dans la corruption, détournement de fonds publics, clientélisme et népotisme, abus de pouvoir... à tel point que la corruption s'est ancrée dans la société marocaine et que le citoyen s'y est habitué », a-t-il affirmé.



Condamnation de deux présidents de communes rurales pour falsification d'une attestation de scolarité

La semaine dernière, le tribunal de première instance de Nador, a condamné les présidents de deux communes rurales de la province de Driouch, pour la falsification d'une attestation de scolarité. Il s'agit de Abdellah Ouchen, condamné à deux mois de prison avec

sursis, une amende de 500 DH et 10.000 DH de dommages et intérêts pour la partie civile. Le deuxième accusé, Saïd Bakhezou, a été condamné à deux mois de prison ferme et une amende de 500 DH.

08/06/2010



Parlement: Mezouar invité à s'expliquer

Le ministre des Finances, Salaheddine Mezouar, tarde à répondre à l'invitation des parlementaires qui se fait insistante. Cette initiative du groupe parlementaire du parti authenticité et modernité (PAM) vise à amener

le ministre à s'expliquer sur l'aspect « absence de contrôle de la gestion passée » de la Marocaine des jeux et des sports relevée dans le dernier rapport de la Cour des comptes.



L'Instance centrale de prévention de la corruption adopte son projet de rapport annuel

Lors de sa 5^{ème} assemblée générale tenue dernièrement à Rabat, l'Instance centrale de prévention de la corruption a adopté, son projet de rapport annuel sur le diagnostic de ce phénomène. Le rapport porte également sur l'évaluation des mesures prises, les orientations stratégiques, les propositions pratiques pour lutter contre la corruption et le bilan des activités fonctionnelles de l'instance, indique un communiqué de l'organisation. L'assemblée générale a, en outre, chargé le comité exécutif de tenir compte des observations émises par les

membres de l'assemblée en vue d'enrichir le rapport, de clarifier son contenu et d'œuvrer pour lui assurer une large diffusion après sa présentation au Premier ministre et au ministre de la Justice. Le document a été retenu comme plateforme de discussion, de sensibilisation et de coordination avec tous les partenaires publics et privés, ainsi qu'avec les associations de la société civile, le but étant de parachever le système national en matière de transparence.



Constitution d'une association nationale de lutte contre la corruption administrative à Sidi Slimane

Une association de lutte contre les dysfonctionnements administratifs s'est constituée récemment à Sidi Slimane pour lutter contre les dysfonctionnements dans

les services publics. Cette nouvelle association est présidée par Abderrahim Alami.



Le chef de la gendarmerie de Maaziz et deux gendarmes placés en détention préventive à la prison de Salé

Jeudi 3 juin, le juge d'instruction de la cour d'appel de Rabat a placé sous mandat de dépôt à la prison locale de Salé le chef de la gendarmerie de Maaziz, province de Khémisset, ainsi que deux gendarmes, pour corruption et abus de pouvoir. Les trois détenus avaient arrêté un soldat affecté dans le sud, qui était en état d'é-

briété et l'avait libéré contre le versement par son épouse sahraouie d'un million de centimes. Cette dernière a par la suite déposé une plainte auprès du procureur du tribunal de première instance de Khémisset pour l'ouverture d'une enquête sur l'incident et la poursuite des trois gendarmes.

08/06/2010

DIVERS

Des milliards de centimes versés au nom de Zaïmi

Les investigations sur les activités du baron de la drogue, Najib Zaïmi, ont montré que celui-ci possède 9 agréments d'exploitation de petits taxis qui lui ont été cédés par leurs propriétaires pour 500 à 600 mille DH l'un. Zaïmi utilisait ces agréments pour justifier ses revenus provenant du trafic de la drogue. Selon les élé-

ments de l'enquête portant sur Zaïmi et un directeur de banque arrêté dans la même affaire, Zaïmi avait déposé dans une agence bancaire de Nador, d'importantes sommes d'argent estimées à 28 millions de dirhams en 2007 et 4 millions de dirhams en 2008.

09/06/2010



Rencontre à Rabat sur la gouvernance de l'Internet

« La gouvernance de l'Internet : défis et enjeux » est le thème de la 7^{ème} rencontre organisée lundi 7 juin à Rabat, par l'instance du dialogue national « média et société ». Cette rencontre a été l'occasion de soulever certains problèmes entravant le développement dans ce

domaine, dont le montant des tarifs Internet par rapport au niveau de vie, la faiblesse du contenu des portails électroniques de plusieurs secteurs et établissements publics, ainsi que le manque de confiance concernant les échanges commerciaux et financiers électroniques.



Liberté d'expression : le Maroc épinglé par Amnesty

Amnesty international a déclaré que le Maroc « ne tolérera toujours » pas la liberté d'expression, et a appelé à une « réforme de la justice », dans son rapport international 2010 publié mardi 8 juin. « Des journalistes ont fait l'objet de poursuites en vertu de plusieurs

dispositions du code pénal et du code de la presse qui peuvent être utilisées pour punir d'une peine d'emprisonnement l'expression pacifique d'opinions critiques », ajoute le rapport.

Le ministère des Finances enquête sur des détournements estimés à des milliards de centimes

Selon le quotidien « Akhbar Al Yaoum », une commission d'enquête du ministère des Finances s'est rendue le 7 Juin à la direction régionale des impôts de Fès, pour enquêter sur des transactions immobilières suspectes concernant la cession à des particuliers des terrains de plusieurs coopératives agricoles situées aux

alentours de Fès, qui a eu lieu à l'époque de l'ancien ministre des Finances, Fathallah Oualalou. Ces terrains ont été revendus à des prix exorbitants après qu'ils aient été rattachés au périmètre urbain à la suite du nouveau découpage administratif. Selon les mêmes sources, les montants déclarés aux impôts ne correspondent pas au

09/06/2010

DIVERS

Le juge d'instruction convoque l'ancien président de la Chambre des conseillers

Le juge d'instruction de la cour d'appel de Settat, a convoqué El Maati Benkaddour, l'ex-président de la chambre des conseillers et actuel président du conseil de la région Chaouia-Ouardigha. Ce dernier doit comparaître le 25 juin prochain, en sa qualité d'ancien président d'une commune rurale de la province de Berre-

chid, au sujet d'une affaire de destruction et falsification de documents administratifs. La gendarmerie régionale de Berrechid n'avait pas pu recueillir les propos de Benkaddour, ni le confronter avec l'accusé principal dans cette affaire.

Le chef du service des collectivités locales de Settat démis de ses fonctions

Lundi 7 juin, le wali de la région Chaouia-Ouardigha et gouverneur de Settat, a démis de ses fonctions le chef du service des collectivités locales et l'a remplacé par le chef du service des plaintes de la préfecture de Settat. Selon des sources bien informées, cette décision a été prise à la suite de plusieurs erreurs commises par ce responsable dont notamment l'attribution des marchés publics de la région à un entrepreneur privi-

légié de Beni Mellal, en excluant les entrepreneurs de la région. Il est également soupçonné d'être intervenu lors des dernières élections et d'avoir entretenu des relations suspectes avec certains présidents de communes. Une commission centrale du ministère de l'intérieur a effectué récemment une mission d'enquête à ce sujet auprès de ce responsable.

10/06/2010

Une conférence pluridisciplinaire sur la primauté du droit dans la région MENA, les 25 et 26 juin à Ifrane

Une conférence pluridisciplinaire sur la primauté du droit au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), la première du genre dans la région, aura lieu les 25 et 26 courant à l'Université Al Akhawayn d'Ifrane. Organisée par le World Justice Project, une initiative multinationale et multidisciplinaire destinée à renforcer la primauté du droit pour le développement de communautés, d'opportunités et d'équité, cette conférence réuni-

ra de nombreux dirigeants régionaux, dont des responsables gouvernementaux, des avocats, des juges, des artistes, des architectes, des universitaires, des chefs religieux, des ingénieurs, des chefs d'entreprises et des représentants des médias. Une étude de cas sur l'approche pluridisciplinaire des réformes du système judiciaire sera ainsi réalisée sur le Maroc, un « pays modèle dans la région MENA », ajoutent-ils. (...) Il s'agit de plans

Le juge d'instruction interroge 20 fonctionnaires inculpés dans les détournements de la Mutuelle générale

Le mercredi 9 juin, le juge d'instruction à l'annexe de la cour d'appel de Salé, a interrogé 20 fonctionnaires de la mutuelle générale du personnel des administrations publiques. Cette information s'inscrit dans le cadre du dossier impliquant des hommes d'affaires, des

entrepreneurs, des fonctionnaires, des médecins, un journaliste, une notaire, un délégué, un ingénieur et un professeur accusés de falsification, corruption, abus de confiance et de pouvoir et blanchiment d'argent.

10/06/2010

DIVERS

المنطق Entretien avec M. Rachid Filali Meknassi, secrétaire général de Transparency Maroc

Dans un entretien accordé au quotidien « Al Monaataf », le secrétaire général de Transparency Maroc, Rachid Filali Meknassi, a estimé que la Cour des comptes joue un rôle de contrôle de l'action du gouvernement dans le domaine de la moralisation de la vie publique. Cependant, il a ajouté que même si les informations contenues dans le dernier rapport de la Cour des comptes proviennent de sources judiciaires, le gouvernement et la Justice sont incapables d'appliquer la loi et par conséquent de moraliser la vie publique. M. Filali s'est montré sceptique quant à l'amélioration de l'image du Maroc et à la réalisation des engagements pris en

2007 par le gouvernement dans le domaine de la lutte contre la corruption et de la moralisation de la vie publique. Concernant la conformité des lois nationales avec les lois internationales dans ce domaine, M. Filali a précisé que le problème se pose plus au niveau de l'application des lois, ce qui doit conduire à accorder plus de prérogatives aux instances chargées de la lutte contre ce fléau. Il a également souligné que les secteurs les plus touchés par la petite corruption sont principalement les services publics aux citoyens (police, gendarmerie, justice, santé, construction), alors que la grande corruption caractérise surtout la gestion des finances publiques.

الصباح Le ministère de l'Intérieur déclare la guerre à l'habitat insalubre

Lors d'une réunion sur la lutte contre l'habitat insalubre, tenue mardi 8 juin à Kénitra, avec des élus et des agents d'autorité, le Wali inspecteur général du ministère de l'Intérieur, Larbi Mourid, a déclaré que le ministère de l'Intérieur va lancer un contrôle strict pour éviter toutes transgressions lors des différentes étapes. Ainsi, les responsables du ministère de l'Intérieur ont

signalé qu'une date a été fixée pour lutter contre l'habitat insalubre dans les différentes villes, et le Wali a insisté sur le fait que la nouvelle approche pour lutter contre ce fléau se base sur le contrôle des bénéficiaires afin d'éviter toutes tentatives de fraude ou de manipulation des listes et des statistiques.

النهار المغربية Déclaration de patrimoine pour les directeurs de prisons

Le délégué général de l'administration pénitentiaire, Hafid Benhachem, a diffusé une note, auprès des directeurs des établissements pénitentiaires, pour qu'ils se soumettent à la déclaration obligatoire du patrimoine. Il s'agit d'une procédure qui mettra en évidence la richesse de certains directeurs d'établissements péniten-

tiaires qui ont réussi à constituer des fortunes. La déclaration de patrimoine s'inscrit dans le cadre de la bonne gestion des services publics et de la lutte contre toutes les formes d'enrichissement illicite telles que la corruption, les détournements de fonds et l'abus de pouvoir.

أخبار اليوم HibaPress Le directeur de la cité universitaire de Errachidia accusé de détournement de denrées alimentaires

Les étudiants résidants à la cité universitaire de Errachidia ont organisé des manifestations de protestation pour dénoncer le directeur de la cité qu'ils accusent de détournement de denrées alimentaires. Les étudiants, qui ont réussi à prendre des photographies d'un véhicule transportant les produits détournés vers le domicile du

directeur, demandent l'ouverture d'une enquête. Une vidéo est également publiée sur le site de « Hibapress » montrant le véhicule en question et les produits détournés, filmée à la suite de plusieurs mois de guet de la part des étudiants (la vidéo est accessible sur le lien : <http://hibapress.com/videos.php?videoshowit=48>).

DIVERS

11/06/2010



La moralisation du secteur de la justice figure parmi les priorités du ministère

Le ministre de la Justice, Mohamed Naciri, a indiqué, mercredi, que la moralisation du secteur de la justice dans toutes ses composantes, figure parmi les priorités de son département. En réponse à une question orale sur « la propagation de la corruption dans le secteur de la justice », du groupe de l'alliance de la gauche démocratique à la chambre des représentants, le ministre

a noté que tous les dossiers de corruption sont traités avec la fermeté et la rigueur requises dans le strict respect des dispositions légales. Il a dans ce sens indiqué que le ministère de la Justice œuvre à la dynamisation du rôle de l'inspection générale, qui a reçu 100 ordres pour diligenter des enquêtes en 2009 et 56 depuis début 2010 jusqu'à aujourd'hui.



L'institution du médiateur, un mécanisme visant à faciliter l'accès des citoyens à la justice

L'institution du médiateur vise à faciliter l'accès des citoyens à la justice pour leur permettre de bénéficier de ses prestations, à améliorer les conditions de leur accueil et à répondre à leurs besoins dans les plus brefs délais, a affirmé, mercredi, le ministre de la Justice, M. Mohamed Naciri. S'exprimant lors de la séance hebdomadaire des questions orales à la chambre des représentants, le ministre a souligné que le médiateur, dont la création est une mesure liée à la gestion et à l'organisation des tribunaux, exerce ses attributions dans le cadre

d'un bureau composé d'un magistrat du siège, d'un magistrat du parquet et d'un greffier, relevant que cette institution est ouverte également à la participation des avocats. Les domaines d'intervention du médiateur concernent la résolution de certains problèmes rencontrés par les justiciables notamment la notification de la copie du jugement, a-t-il dit, ajoutant que cette institution est chargée également du suivi des doléances et des plaintes et permet aux justiciables de s'informer sur l'exécution du jugement.



Un code de bonnes pratiques pour les banques

Après les PME et les entreprises familiales, c'est au tour des banques et établissements de crédit de se doter d'un code de bonnes pratiques de gouvernance. Le document, sur lequel travaille la Commission nationale de la gouvernance d'entreprise depuis plusieurs mois, sera dévoilé officiellement vendredi 18 juin. Le document s'est aussi et surtout inspiré d'une directive que Bank Al Maghrib avait déjà rendue publique en 2007 sur la bonne gouvernance au sein des banques. Le code a apporté des précisions intéressantes sur certaines questions comme la transparence dans la diffusion d'infor-

mations aux clients et aux tiers, les conflits d'intérêt, les nominations des dirigeants, l'instauration d'organes de bonne gouvernance comme les comités d'audit et de rémunération. Le code n'a pas force de loi, certes, il n'est pas opposable aux tiers mais il constitue un référentiel vers lequel doivent tendre les banques, ce qui fera du Maroc l'un des rares pays en développement à s'imposer les recommandations de l'OCDE en matière de gouvernance. Dans les mois qui viennent, la commission devra également publier un troisième code concernant cette fois-ci les établissements publics.

11/06/2010

DIVERS

libération

Municipalité d'Essaouira : le compte administratif sous la loupe de la justice

Le compte administratif 2009 de la municipalité d'Essaouira qui fait des vagues dans le milieu des édiles et des habitants n'est pas passé inaperçu. La preuve : une enquête a été ouverte sur ordre du procureur général à la suite d'une lettre anonyme demandant une enquête rigoureuse sur les dépenses contestées durant le premier semestre du mandat de l'actuel conseil présidé par Mohammed El Ferraa. Le cinquième vice-président de Ferraa, le secrétaire du conseil communal, et le fournisseur qui a bénéficié de la quasi-totalité des bons de commande

de émis durant ladite période, ont été auditionnés par le procureur du Roi près la Cour d'appel de Safi. Emission de bons de commande dont la valeur dépasse deux millions de dirhams au profit d'un seul fournisseur, consommation abusive de gasoil, conflits d'intérêt et autres irrégularités qui, d'après des sources concordantes, ont dû faire l'objet de ces auditions et auront sans doute une incidence sur l'avenir de l'actuel conseil communal qui n'a cessé de faire des remous depuis son installation en juin 2009.

Casafree.com

Un prêt de 60 millions de dollars de la Banque Mondiale pour appuyer la réforme du système éducatif au Maroc

La Banque mondiale (BM) a approuvé un prêt au Maroc de 60 millions de dollars pour l'appui à la mise en œuvre du « Programme d'urgence pour la réforme de l'éducation 2009-2012 », indique jeudi la BM. « En consentant ce prêt, la Banque mondiale s'est engagée à collaborer avec le gouvernement marocain et d'autres bailleurs de fonds pour appuyer l'exécution d'un ambitieux programme qui vise à élargir encore plus l'accès à l'éducation et à améliorer la qualité générale des services

», souligne Françoise Clottes, directeur du Département Maghreb par intérim, citée dans un communiqué de la BM. Le prêt s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique avec le Maroc, qui place la réforme du secteur de l'éducation au nombre des priorités fondamentales pour atteindre deux objectifs stratégiques consistant à « renforcer la compétitivité, la croissance et l'emploi » et « améliorer les services aux citoyens », conclut le communiqué de la BM.

Arrestation d'un fonctionnaire du pénitencier agricole de Settatt

Le mercredi 9 juin, la gendarmerie royale de Settatt a mobilisé toute une équipe pour procéder à l'arrestation d'un fonctionnaire du pénitencier agricole de

Settatt accusé d'escroquerie, fraude, port illégal d'uniforme et émission de chèques sans provision.

Poursuite pour faux du président de la chambre d'artisanat de Tanger

Le mercredi 16 juin, le président de la chambre d'artisanat comparaitra devant le tribunal de première instance de Tanger pour faux et usage de faux ainsi que

pour inscription sur deux listes électorales. Ces deux délits sont punissables respectivement par les articles 360 du code pénal et 81 du code électoral.

06/06/2010



Québec : corruption et financement des partis

Québec solidaire propose la tenue d'une commission « Intégrité et transparence » afin de faire la lumière sur la corruption et le financement des partis politiques. Au terme du conseil national de leur parti, qui a eu lieu en fin de semaine à Québec, Amir Khadir et Françoise David ont invité le premier ministre Jean Charest à assumer ses responsabilités et à redonner confiance aux Québécois en leur système politique. Les deux porte-parole de Québec solidaire estiment que leur proposition est un compromis qui permettrait d'éviter le

lynchage public que craint Jean Charest, puisque personne ne serait nommé directement dans le cadre de cette commission. Ce serait, selon eux, l'occasion pour le premier ministre de montrer qu'il ne cautionne pas la situation actuelle. « L'objectif premier de cette commission Intégrité et transparence sera de faire la lumière sur un possible trafic d'influence lié au financement politique et à l'attribution de contrats publics, dans le but de déterminer les correctifs législatifs et réglementaires à apporter », a expliqué M. Khadir.

08/06/2010



La lutte contre la corruption offre de nouveaux débouchés aux étudiants chinois

La lutte contre la corruption prend des dimensions insoupçonnées en Chine. Preuve en est l'ouverture prochaine d'une nouvelle spécialité à l'Université du Peuple de Pékin intitulée « diplôme d'enquête anti-corruption », rapporte le Quotidien juridique. Les étudiants bénéficieront de l'enseignement des spécialistes de l'administration du Procureur suprême du peuple qui

a participé à la mise sur pied de ce nouveau cursus. Selon Chen Weidong, professeur de droit à l'Université du Peuple, l'enseignement s'attachera essentiellement à développer les compétences d'enquêteurs des élèves en matière de lutte contre la corruption à travers l'exploration de domaines comme la comptabilité, l'audit ou la finance.



Kosovo : le Premier ministre s'engage à prendre des mesures contre la corruption

Le Premier ministre kosovar Hashim Thaci s'est engagé, mardi 8 juin, à prendre « des mesures immédiates » contre les membres de son gouvernement qui s'avèreraient coupables de corruption. Selon la presse, un ministre est visé par une enquête de la mission de l'Union européenne au Kosovo. Dans une allocution transmise par la principale chaîne publique RTK, M.

Thaci a promis que le gouvernement ne tolérerait pas la corruption. Selon les médias, la Mission européenne de police et de justice au Kosovo (EULEX) a ouvert une enquête sur des détournements de fonds publics qui auraient été commis par de hauts responsables dont des membres du gouvernement.

11/06/2010



L'ancien dirigeant de Taiwan Chen Shui-bian condamné à 20 ans de prison

La Haute Cour de Taiwan a maintenu vendredi 11 juin, la condamnation pour corruption de l'ancien dirigeant de l'île, Chen Shui-bian, mais a commué sa peine, la faisant passer de la perpétuité à 20 ans de réclusion. La condamnation de son épouse Wu Shu-chen, auparavant condamnée à la prison à vie pour corruption, a également été réduite par la cour à 20 ans de prison. La cour envisage aussi la remise en liberté sous caution de Chen Shui-bian. Le prévenu a en effet déjà fait plus

de 500 jours en détention provisoire. Cependant, après deux heures d'un vif débat entre les procureurs et les accusés, la cour ne s'est pas prononcée et Chen a été renvoyé au centre de détention. Selon la Cour, elle annoncera sa décision « plus tard » dans un communiqué écrit. Selon la cour, ils ont détourné 104 millions de nouveaux dollars de Taiwan (3,15 millions de dollars américains) de fonds publics.

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 juillet 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: www.transparencymaroc.ma

Avis aux étudiant(e)s de master et de doctorat

Pour soutenir les étudiant(e)s chercheurs en master et en doctorat, en sciences juridiques économiques et sociales, travaillant sur un sujet lié à la corruption, Transparency Maroc met à leur disposition un dispositif constitué de :

- Séances d'encadrement par des spécialistes et des experts pour les soutenir dans leurs recherches
- Documentation relative à la thématique de la corruption
- Aide financière éventuelle pour les étudiant(e)s retenus peut être envisagée selon les ressources existantes.

Un comité de sélection retiendra les candidatures les plus intéressantes. La priorité sera donnée aux sujets portant sur la thématique de la corruption au niveau local, régional et national au Maroc.

Un dossier doit être constitué et envoyé à l'adresse électronique de Transparency Maroc luttezcontrela-corruption@transparencymaroc.ma La liste des étudiant(e)s retenue(e)s sera affichée sur le site Web de l'association www.transparencymaroc.ma à la fin du mois d'août 2010.

[Le dossier doit être envoyé avant le 30 juillet 2010](#)

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma